

Intervention du Cameroun sur l'Assistance aux Victimes

Siem Reap-Angkor, 5e Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa

Monsieur le Président,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le Cameroun tient à saluer les dispositions inclusives du Plan d'action de Siem Reap-Angkor, qui placent les survivants et leurs besoins au centre des efforts de mise en œuvre de la Convention.

Monsieur le Président,

Au Cameroun, les mines antipersonnel et les engins explosifs improvisés ont fait plus de 2 300 victimes depuis 1999, parmi lesquelles des femmes et des enfants représentant une majorité vulnérable. Ces survivants font face à des défis multidimensionnels, qu'il s'agisse de soins médicaux, de réhabilitation physique, ou de réintégration socio-économique.

Face à cette réalité, notre pays a pris des mesures pour améliorer l'assistance aux victimes :

1. **Cadre institutionnel et juridique** : Le Cameroun travaille à l'intégration des droits des survivants dans ses politiques nationales de santé, de protection sociale et de réhabilitation. Une coordination intersectorielle entre les ministères concernés a été mise en place pour répondre aux besoins des survivants de manière holistique.
2. **Programmes spécifiques** :
 - Renforcement des capacités des centres médicaux régionaux pour la prise en charge des victimes, y compris la fourniture de prothèses et de soins psychologiques.
 - Collaboration avec des ONG locales pour assurer un soutien communautaire et promouvoir la sensibilisation aux droits des survivants.

Monsieur le Président,

Le Plan d'action de Siem Reap-Angkor met en évidence des priorités cruciales pour l'assistance aux victimes, notamment l'intégration des services dans des cadres plus larges de développement, de santé et d'éducation. Le Cameroun entend aligner ses efforts nationaux avec ces priorités en renforçant l'intégration des services, en favorisant une approche inclusive et en intégrant les considérations de genre, d'âge et de handicap.

Monsieur le Président,

Cependant, des défis subsistent :

- Le manque de ressources financières et techniques limite la portée de nos programmes.
- L'accès aux zones touchées reste difficile en raison des conflits persistants.

C'est pourquoi nous appelons à un renforcement de la coopération internationale, notamment par le partage d'expertise, le transfert de technologies, et une assistance financière accrue. Le Cameroun est convaincu que la mise en réseau des États Parties et des partenaires peut permettre une réponse plus coordonnée et efficace aux besoins des survivants.

En conclusion, le Cameroun réaffirme son engagement à œuvrer pour une assistance aux victimes respectueuse de leur dignité, inclusive et durable. Ensemble, nous devons faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte, conformément à l'esprit de solidarité et de coopération de cette Convention.

Je vous remercie.